



Centre jeunesse
Chaudière-Appalaches

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Éléments diffusés dans les médias

LE CENTRE JEUNESSE RECTIFIE LES FAITS

Lévis, le 30 septembre 2011 - Le Centre jeunesse Chaudière-Appalaches désire rectifier certains éléments diffusés dans les médias depuis les derniers jours relativement aux heures suivant le décès de Rebecca Lévesque.

Lors des interrogatoires des policiers avec les jeunes filles présentes au moment du drame, deux de celles-ci étaient accompagnées d'une éducatrice, et ce, à leur demande parce qu'elles étaient nerveuses de rencontrer seules les enquêteurs. Elles étaient accompagnées par une éducatrice neutre qui n'était pas présente lors des événements entourant le décès. Il a également été possible pour les jeunes filles qui le souhaitaient de rencontrer les policiers en privé. Les policiers ont été maîtres d'œuvre de leur enquête et d'aucune façon l'établissement s'est immiscé dans celle-ci.

De plus, le Centre jeunesse nie catégoriquement les allégations voulant que des jeunes aient subi des mesures de contrôle (contention et isolement) dans les jours suivants le décès de Rebecca Lévesque. À cet effet, nous confirmons qu'aucune mesure de contrôle n'a été appliquée à l'unité où les événements sont survenus durant la période concernée.

Loi sur la protection de la jeunesse et confidentialité

Enfin, le Centre jeunesse Chaudière-Appalaches souhaite rappeler que la Loi sur la protection de la jeunesse est formelle en matière de respect de la confidentialité, et ce, afin de ne pas causer plus de préjudices aux enfants que ceux qu'ils ont déjà vécus et pour leur assurer une protection adéquate. Pour l'établissement, la confidentialité fait en sorte qu'il ne peut jamais confirmer publiquement la réception d'un signalement ni donner d'information sur le dossier d'un jeune en suivi.

Pour l'établissement, les médias, les parents, l'article 11.2.1 de la Loi est formel :

« NUL ne peut publier ou diffuser une information permettant d'identifier un enfant ou ses parents, à moins que le tribunal ne l'ordonne ou que la publication ou la diffusion ne soit nécessaire pour permettre l'application de la présente loi »

La direction générale du Centre jeunesse Chaudière-Appalaches invite les médias à la plus grande prudence dans l'application de ces principes et réitère son intention de ne pas émettre d'autres commentaires à moins que la situation ne le commande.

« Le Centre jeunesse Chaudière-Appalaches héberge aujourd'hui plus de 110 jeunes qui sont affectés par la couverture médiatique entourant le décès de Rebecca et qui souhaitent le retour à la quiétude. Nous souhaitons que cette mise au point contribuera à leur donner le répit dont ils ont besoin », a fait savoir M. Pierre Cloutier, directeur général.

-30-

Source :
Geneviève Dion
Responsable des communications
Centre jeunesse Chaudière-Appalaches
418 837-1930, poste 2209, 1 800 461-9331, poste 2209
Genevieve_Dion_@ssss.gouv.qc.ca
www.cj12.qc.ca